



31 mai 2024

Le cadre d'intervention en cas de crise d'IRCC

Soumission du CCR en réponse aux questions d'IRCC

A. Introduction

Le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) demande depuis de nombreuses années au gouvernement d'élaborer un cadre équitable de réponse aux situations d'urgence.

Dans [notre lettre de 2022 en réponse aux mesures d'immigration du Canada à la lumière de l'invasion de l'Ukraine](#), nous avons demandé un cadre pour répondre à d'autres crises similaires, basé sur des critères objectifs motivés par le besoin de protection des personnes déplacées, plutôt que sur une vaste couverture médiatique ou une pression politique organisée.

En novembre 2023, les membres ont adopté une résolution sur les [réponses équitables aux crises humanitaires](#), qui exhortait IRCC à élaborer un cadre d'intervention rapide pour répondre aux crises humanitaires qui soit transparent et équitable indépendamment de la race, de la nationalité et de l'ethnicité et qui respecte le principe d'additionnalité, et à développer l'égalité des chances pour les ressortissants, les réfugiés et les autres personnes ayant besoin d'une protection humanitaire afin qu'elles puissent accéder aux voies de protection temporaires et permanentes au Canada.

En 2024, le CCR a fait d'autres commentaires sur la nécessité d'un cadre équitable de réponse aux crises dans des lettres au ministre sur [les mesures pour les Palestiniens de Gaza](#) et sur [les mesures en réponse à la crise au Soudan](#).

En mai 2024, IRCC a invité les parties prenantes à donner leur avis par le biais d'un questionnaire en ligne afin d'éclairer l'élaboration de leur cadre de réponse aux crises.

Les commentaires ci-dessous reflètent les réponses du CCR aux questions d'IRCC.

B. Principes directeurs

Principes proposés par IRCC

a. facilitateur et réactif

Ce principe devrait guider IRCC dans l'adoption de mesures, y compris les mécanismes de demande et de traitement, qui tiennent compte des réalités des populations et des individus concernés. Par exemple, IRCC ne devrait pas exiger des personnes n'ayant pas accès à l'internet qu'elles remplissent des portails en ligne et devrait dispenser les personnes de procéder à des tests biométriques avant de se rendre au Canada lorsque cela s'avère onéreux. Voir également ci-dessous la section E. *Principaux obstacles systémiques et mesures qui pourraient réduire ces obstacles.*

b. fondé sur des données probantes

Ce principe devrait soutenir le principe d'équité - les réponses devraient être basées sur des facteurs objectifs, et non sur les niveaux de couverture médiatique ou de pression politique.

c. juste et équitable

Le principe d'équité est essentiel. Le cadre doit être conçu de manière à éradiquer le racisme systémique qui a terni les interventions d'urgence du Canada jusqu'à présent. Voir ci-dessous, section C. *Équité dans les réponses.*

d. responsable sur le plan financier

Le principe de la responsabilité financière doit être interprété et appliqué de manière à reconnaître que la priorité doit être de veiller à ce que les mesures soient efficaces, adaptées, justes et équitables. Un manque de ressources pour les mesures afin d'économiser de l'argent serait une mauvaise politique.

La mise en œuvre efficace d'un programme de mesures spéciales nécessite une dotation en personnel et des ressources adéquates. Nous avons vu par le passé que les mesures spéciales qui manquent de ressources fonctionnent mal et peuvent avoir des effets négatifs dévastateurs sur des personnes déjà traumatisées par la crise qu'elles fuient.

e. possible sur le plan opérationnel

f. permet une réductions des répercussions en aval

(Note – IRCC explique ce principe comme suit : « Les réponses suggérées tiennent compte des capacités d'absorption et des pressions sur les gouvernements provinciaux et territoriaux et les partenaires de services d'établissement. »)

L'interaction entre ce principe et celui de la responsabilité financière doit être prise en compte. Les économies à court terme peuvent avoir de graves conséquences négatives à plus long

terme. Par exemple, le refus de financer les coûts de démarrage peut compromettre l'établissement à long terme.

Les répercussions en aval peuvent être minimisées efficacement en incluant les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les consultations et les communications sur les mesures proposées, ainsi qu'en contribuant aux coûts supplémentaires encourus. De même, les groupes de parrainage et les ONG au service des nouveaux arrivants doivent être consultés et inclus dans les plans de communication et, le cas échéant, recevoir un financement.

Principes additionnels proposés par le CCR

g. Transparence

Les gens, y compris les demandeurs potentiels et réels, doivent être en mesure de comprendre les mesures - qui est admissible, qui est prioritaire, comment le traitement aura lieu, si une demande individuelle est en train d'être examinée, etc. Après la mise en œuvre du programme, il est également important que les Canadiens et les personnes touchées par la crise puissent comprendre qui s'est finalement qualifié, comment les cas ont été traités, qui a été pris en compte dans les objectifs du programme, etc. (Par exemple, en ce qui concerne les mesures afghanes, on ne sait toujours pas si les dossiers de parrainage qui étaient déjà en cours avant la prise de pouvoir par les taliban ont été pris en compte parmi les 40 000 personnes amenées au Canada.)

h. Responsabilité envers les personnes touchées par les mesures

Bien que le Canada ne puisse manifestement pas s'engager à réinstaller toutes les personnes dans le besoin ou à accepter tous les demandeurs, le gouvernement doit être sensible aux répercussions sur les personnes en situation de crise s'il ne donne pas suite à un engagement réel ou perçu comme tel. Par exemple, lorsque le gouvernement évacue des personnes vers un pays tiers dans l'espoir de les réinstaller au Canada, il est essentiel de traiter rapidement leur dossier et de leur fournir une voie claire vers la réinstallation. De nombreux Afghans ont été évacués vers des pays tiers dans l'hypothèse d'une éventuelle réinstallation au Canada. Cependant, ils sont restés bloqués dans ces pays sans que leur situation soit résolue et sans les moyens de subvenir à leurs besoins.

i. Planifier la permanence

Si un statut temporaire est proposé, il est important qu'il y ait une voie - connue dès le départ - vers un statut permanent, pour ceux qui voudront rester au Canada. Dans le cas contraire, les personnes vivent dans une grande incertitude, ce qui ajoute au traumatisme du déplacement dans un contexte de crise.

j. Additionnalité

Les mesures d'urgence doivent éviter d'avoir des répercussions négatives sur d'autres personnes, y compris d'autres réfugiés. L'additionnalité doit être respectée à la fois en matière

de chiffres (niveaux d'immigration, allocations de Signataires d'entente de parrainage, etc.) et de ressources. Voir ci-dessous, section C. *Équité dans les réponses*.

k. Contribution principale de la part du gouvernement

Les mesures de réinstallation d'urgence doivent être prises principalement dans le cadre du programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Il est injuste de demander à des citoyens privés, qu'il s'agisse de personnes ayant des liens familiaux avec la région ou de groupes de parrainage, de prendre l'initiative de soutenir la réponse du Canada. Le gouvernement canadien doit s'engager, au nom de tous les Canadiens, à fournir les ressources nécessaires pour que les personnes touchées par la crise puissent commencer une nouvelle vie au Canada.

C. Équité dans les réponses

Le CCR demande instamment que l'équité soit prise en compte de la manière suivante lors de la réponse aux crises.

a. L'équité à l'égard des crises auxquelles on propose une réponse

Un principe fondamental de la protection des réfugiés est qu'elle doit être offerte sans distinction de race, de religion ou d'origine ethnique. Les Canadiens veulent savoir que leur gouvernement répond équitablement à toutes les situations d'urgence. C'est particulièrement vrai pour les Canadiens originaires de régions du monde qui semblent trop souvent négligées.

Le cadre d'intervention en cas de crise d'IRCC doit être élaboré en tenant compte du fait que le continent africain est depuis longtemps négligé. Des crises telles que celle qui s'est déroulée ces dernières années dans la région du Tigré en Éthiopie, par exemple, n'ont fait l'objet d'aucune mesure particulière. Malgré l'ampleur de la crise au Soudan, il y a eu peu d'attention médiatique ou politique.

IRCC doit élaborer des stratégies pour évaluer les besoins en tenant compte de la manière dont le racisme systémique peut affecter les perceptions. Par exemple, qui est qualifié pour décider des « différents besoins des différentes populations face aux crises » ? Comment IRCC prévoit-il de se prémunir contre le risque que l'évaluation des besoins soit influencée par la familiarité ou le manque de familiarité avec une population ?

Nous recommandons comme stratégie importante de développer et de s'appuyer sur des indicateurs clairs liés aux rapports d'agences crédibles telles que l'ONU et les organisations internationales de défense des droits humains. Le HCR en particulier devrait être consulté concernant l'identification des populations nécessitant une réponse à la crise, ainsi que les individus au sein de ces populations qui ont particulièrement besoin d'être évacués ou réinstallés.

2. L'équité dans les mesures proposées

L'équité doit être prise en compte non seulement dans l'offre de mesures, mais aussi dans les mesures spécifiques proposées. Les différences doivent être justifiées de manière claire et transparente. Par exemple, il n'est pas équitable de plafonner le nombre de personnes pour certaines crises et pas pour d'autres. Et si le nombre doit être plafonné, il faut justifier la fixation d'un plafond spécifique, qui soit cohérent et équitable d'une crise à l'autre.

3. L'équité dans l'accès

IRCC doit examiner comment assurer un accès équitable aux mesures spéciales pour les populations touchées, et quels groupes devraient être prioritaires, en tenant compte en particulier des personnes qui sont vulnérables en raison d'un handicap, de l'âge, de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre.

L'équité dans l'accès doit prendre en compte :

- les personnes qui n'ont pas de liens familiaux ici ou qui ont de la famille au Canada qui ne remplit pas les critères pour agir comme personne de soutien (c'est l'une des raisons pour lesquelles une composante de réfugiés pris en charge par le gouvernement est nécessaire)
- les non-ressortissants qui se trouvaient dans le pays en crise, y compris les personnes déplacées qui ont trouvé un refuge temporaire avant d'être obligées de fuir une deuxième fois
- les personnes dont la demande de résidence permanente est en cours de traitement, notamment en tant que réfugiés réinstallés ou membres de la famille de réfugiés.

4. Équité dans le traitement

IRCC doit concevoir des processus équitables et accessibles, en tenant compte des obstacles particuliers (par exemple, faire la biométrie peut être relativement simple pour certaines populations, mais pas du tout pour d'autres qui devraient se rendre dans un autre pays). L'équité signifie également qu'il faut prévoir des adaptations en cas de vulnérabilité particulière, notamment pour les personnes en situation de handicap, les personnes transgenres, les femmes, les demandeurs voyageant avec des enfants et les personnes âgées.

5. L'équité dans l'aide à l'installation

L'équité doit également régner dans l'accès à l'aide à l'arrivée, comme les aides financières et l'admissibilité aux services d'établissement.

6. Équité en matière de communication et de soutien communautaire

IRCC doit également réfléchir à la manière d'assurer l'équité dans les communications visant à promouvoir les mesures et à encourager les Canadiens à accueillir chaleureusement les nouveaux arrivants.

De même, les efforts déployés pour mobiliser les soutiens communautaires doivent être équitables.

7. Équité à l'égard des autres populations

Les mesures doivent être conçues et mises en œuvre de manière à éviter toute incidence négative sur d'autres populations, telles que les réfugiés en situation prolongée qui attendent d'être réinstallés au Canada, ou les membres de la famille de personnes protégées au Canada qui attendent d'être réunis. Il s'agit notamment de veiller à ce que les limites numériques prévues pour les réfugiés en général (comme les cibles d'immigration et les plafonds pour les Signataires d'entente de parrainage) ne soient pas affectées par les mesures : les réfugiés parrainés ou pris en charge par le gouvernement provenant d'autres populations ne devraient pas être contraints d'attendre plus longtemps en raison de l'introduction de ces mesures. De même, les ressources, y compris celles du COR-O et des bureaux des visas, ne doivent pas être détournées du traitement d'autres populations de réfugiés pour répondre aux mesures spéciales.

D. Facteurs à prendre en compte avant de formuler une recommandation sur les mesures spéciales en matière d'immigration

IRCC doit tenir compte du degré de sensibilisation du public à la crise. Cela aura une incidence sur le type de communication nécessaire et éventuellement sur la nécessité de mobiliser un soutien (mais ne devrait pas avoir d'incidence sur l'opportunité d'une réponse à la crise).

Avant de finaliser les mesures, il convient de consulter les organismes (y compris les communautés de la diaspora) qui connaissent les besoins et les obstacles potentiels, ainsi que les ressources et les soutiens possibles au Canada. Les consultations devraient également inclure des groupes ayant une expertise dans les programmes d'immigration et le soutien aux nouveaux arrivants (sans se limiter aux organisations financées par IRCC pour fournir des services d'établissement), ainsi que des groupes de parrainage (y compris les Signataires d'entente de parrainage, les Groupes de cinq et les répondants communautaires, ainsi que les groupes de parrainage québécois).

Il serait utile d'organiser ces consultations de manière à permettre à tous les organismes d'entendre les différents points de vue et d'apprendre à se connaître, si ce n'est déjà fait. Souvent, les personnes qui connaissent bien la situation dans le pays d'origine ne sont pas familières avec les programmes d'immigration canadiens, et vice versa - leur contribution peut

être améliorée en entendant ce que les autres ont à dire, et tous auraient avantage à renforcer ces relations.

E. Principaux obstacles systémiques et mesures qui pourraient réduire ces obstacles

Il est extrêmement difficile de s'y retrouver dans les procédures d'immigration du Canada, même pour une personne qui se trouve dans un environnement sûr, qui peut voyager facilement, qui parle anglais ou français, qui a accès à l'internet et à la technologie, et qui peut se permettre de payer les nombreux coûts associés au traitement des demandes d'immigration.

Lors de l'élaboration de mesures en cas de crise, IRCC devrait tenir compte des éléments suivants :

- Les personnes seront-elles en mesure de payer les frais de visa et de biométrie? Ont-ils même accès à des comptes bancaires ou à des moyens de paiement en ligne?
- Quel est l'accès des personnes aux portails en ligne? Comprennent-elles l'anglais ou le français? Ont-elles accès à quelqu'un qui pourrait remplir une demande en ligne pour elles?
- Quels sont les documents auxquels les personnes ont accès?
- Avec quelle facilité les personnes peuvent-elles se rendre chez un médecin désigné pour un examen médical ou dans un bureau de biométrie?
- Ont-ils franchi une frontière ou devront-ils le faire? Dans l'affirmative, quel serait leur statut dans le pays tiers?
- Combien de temps durera le traitement par IRCC?
- Quelles préoccupations les demandeurs peuvent-ils avoir concernant le partage de leurs informations personnelles?

Quelques mesures de facilitation :

- Exemption des frais de traitement des visas et des frais de biométrie
- Exemptions des exigences normales de traitement qui peuvent créer un obstacle (par exemple, dans certains cas, ne pas exiger que les Afghans soient hors de leur pays d'origine).
- Permettre de différer la biométrie jusqu'à l'arrivée de la personne au Canada
- Éviter les questions excessives (comme dans les demandes de Gaza) et les demandes d'informations qui pourraient ne pas être disponibles pour une personne dans un pays en situation de conflit et de déplacement

- Délivrer des permis de séjour temporaire ou des visas de résident temporaire pour permettre un voyage urgent si le traitement prend trop de temps.
- Si des personnes doivent se rendre dans un pays tiers pour finaliser le traitement (par exemple, des Afghans se rendant au Pakistan), leur donner une indication de la durée du traitement final (afin qu'ils puissent faire des plans) et accélérer le traitement dès qu'ils sont dans le pays tiers.
- Veiller à ce que la communication avec les demandeurs et leurs représentants soit claire et cohérente. Il est inacceptable que tant d'Afghans aient passé des mois, voire des années, à ne pas savoir s'ils avaient une demande en cours de traitement auprès du gouvernement canadien. (L'un des aspects du problème réside dans le fait que la plateforme en ligne du gouvernement est tombée en panne et que, par conséquent, de nombreux Afghans ont reçu des courriels automatisés ambigus, laissant croire à certains que leur demande était en cours de traitement alors qu'en réalité, elle n'avait même pas été examinée.) Compte tenu de la vulnérabilité des personnes concernées, dont beaucoup sont confrontées à un danger imminent, il est essentiel d'éviter de susciter inutilement de faux espoirs et de laisser les gens dans l'ignorance de l'état d'avancement de leur demande. Les personnes touchées par une crise peuvent avoir d'autres options qu'elles n'exploreront peut-être pas si elles pensent que le Canada est en train de traiter leur demande. Il est essentiel de traiter ces cas avec une sensibilité et une diligence accrues.

Des soutiens :

- Collaborer avec les ONG qui peuvent aider les personnes à remplir leur demande (en particulier celles qui présentent des vulnérabilités particulières).
- Fournir des points de contact accessibles au sein d'IRCC pour le dépannage des demandes individuelles ou des problèmes liés au système.
- Fournir davantage d'informations sur la procédure et sur ce qu'il convient de faire en cas d'obstacles.
- S'engager auprès des gouvernements concernés pour plaider en faveur des autorisations de sortie.

Autres points à prendre en considération :

- Accélérer le traitement et faire preuve de flexibilité pour les réfugiés dont la demande de réinstallation est déjà en cours, ainsi que pour les personnes à charge des personnes protégées au Canada, qui ont été touchées par la crise.
- Accélérer l'octroi de la résidence permanente aux réfugiés acceptés en provenance du pays en crise (en particulier lorsqu'il existe des mesures permettant aux personnes au Canada de servir de personne de soutien pour leur famille, mais seulement si elles ont la citoyenneté ou la résidence permanente).

- Inclure les membres de la famille des réfugiés dans les processus d'évacuation (par exemple les demandes dans le cadre du délai prescrit d'un an ou de délai de grâce 2 en cours de traitement).

F. Leçons tirées de réponses antérieures

a. Utilisation de visas/permis temporaires

IRCC a tenté l'utilisation du statut temporaire (tant les permis de séjour temporaire que les visas de résident temporaire), qui peut être efficace pour des réponses rapides et flexibles. Toutefois, l'analyse initiale du gouvernement selon laquelle les Ukrainiens seraient probablement en mesure de rentrer chez eux en l'espace de quelques années s'est avérée trop optimiste.

Il est important d'éviter le stress et les sentiments d'insécurité. Lorsque des personnes entrent au Canada avec un statut temporaire, il faut prévoir, dès le départ, une voie vers un statut permanent pour ceux qui voudront – ou devront – rester au Canada.

Dans le cas des Afghans, IRCC a fait preuve d'ingéniosité en organisant la délivrance rapide de la résidence permanente à certaines personnes évacuées, ainsi que la délivrance d'un permis de séjour temporaire (PST) à d'autres.

Cependant, une grande confusion régnait quant aux droits conférés par les PST, et il n'y avait pas de moyen facile pour les gens de savoir si leur PST leur donnait accès à la résidence permanente ou s'ils devaient trouver leur propre voie d'accès à la résidence permanente. Cette situation est à l'origine de beaucoup de stress.

Questions clés qu'IRCC pourrait poser : comment nous assurons-nous que les personnes bénéficiant des mesures comprennent ce à quoi elles ont droit et ont un sentiment de sécurité pour l'avenir? Comment nous assurons-nous que les demandeurs peuvent poser des questions sur leur procédure et obtenir une réponse?

b. Impact sur d'autres populations

Il est important de tenir compte des répercussions sur d'autres populations, tant au Canada qu'à l'étranger.

La réponse syrienne a mobilisé d'énormes ressources, mais a provoqué des tensions lorsque des avantages spéciaux (parfois accordés par le gouvernement, parfois grâce à des dons privés) ont été accordés aux Syriens, mais pas aux autres réfugiés. Le traitement des autres réfugiés en cours de réinstallation a été retardé parce que les ressources du gouvernement ont été détournées pour traiter les Syriens, ce qui a laissé d'autres communautés amères et les Syriens ont eu le sentiment d'être tenus responsables des retards subis par d'autres. Ces retards se sont produits à la fois dans les bureaux au Canada (y compris le Centre des opérations de réinstallation à Ottawa – COR-O) et dans les bureaux des visas à l'étranger.

Lorsque l'accès aux services d'établissement a été accordé aux Ukrainiens titulaires de visas temporaires, on s'est demandé pourquoi les demandeurs d'asile continuaient de se voir refuser l'accès (étant donné que la justification traditionnelle du gouvernement pour exclure les demandeurs d'asile était que nous n'étions pas sûrs qu'ils resteraient ici de façon permanente).

Questions clés qu'IRCC pourrait poser : si les prestations sont jugées nécessaires pour cette communauté, pourraient-elles également être étendues à d'autres communautés en crise, ou aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en général? Existe-t-il des possibilités de communiquer sur les réponses apportées aux populations en crise de manière à accroître la visibilité d'autres populations déplacées, en soulignant les points communs plutôt qu'en renforçant les divisions?

c. Impact sur les communautés de la diaspora

La voie humanitaire liée à la famille offre une possibilité bienvenue aux Canadiens qui cherchent à aider les membres de leur famille touchés par le conflit au Soudan. Cependant, les exigences financières imposées aux personnes de soutien au Canada sont lourdes. De nombreux Canadiens d'origine soudanaise soutiennent financièrement leur famille depuis le début du conflit. Les communautés de la diaspora subissent souvent de graves traumatismes – les réponses à la crise qui font peser le fardeau sur les membres de la famille au Canada ajoutent au stress et peuvent transformer ce qui devrait être une mesure d'autonomisation en une source de culpabilité et de désespoir.

Question clé qu'IRCC pourrait poser : comment les mesures peuvent-elles être conçues et soutenues de manière à ce que les communautés de la diaspora aient le sentiment que le Canada facilite l'accès à des solutions pour les proches touchés par la crise?

d. Impacts sur les services provinciaux

Les gouvernements provinciaux fournissent de nombreux services aux nouveaux arrivants, tels que des écoles, des services sociaux et de santé, un soutien financier, des cours de français ou d'anglais, etc. De nombreux ONG qui fournissent des services aux nouveaux arrivants sont financées par les gouvernements provinciaux. Au Québec, tous les services d'intégration financés par le gouvernement sont financés par le gouvernement du Québec. Il convient d'envisager la possibilité de transferts gouvernementaux en cas d'intervention d'urgence.

e. Dialogue avec le gouvernement du Québec

Compte tenu du rôle distinct joué par le gouvernement du Québec, les discussions sur les interventions d'urgence devraient inclure un dialogue avec le gouvernement du Québec et, dans la mesure du possible, veiller à ce que les mesures permettent de diriger les personnes vers le Québec. Ces dernières années, plusieurs mesures d'urgence ont exclu le Québec, empêchant la participation comme personnes de soutien ou via le parrainage collectif. Cette situation crée des tensions et prive les Québécois désireux de réagir de la possibilité d'apporter leur contribution.

G. Collabore avec les partenaires et les intervenant-e-s

Les récentes réponses du Canada aux crises ont souvent souffert d'un manque de consultation, de communication et de coordination, notamment avec les ONG impliqués dans le soutien aux nouveaux arrivants et les organismes tels que le CCR qui les représentent.

Les organismes d'aide aux nouveaux arrivants et les groupes de parrainage devraient être consultés lors de l'étape de planification - ils sont bien placés pour indiquer comment les mesures proposées pourraient fonctionner ou non, et quels sont les défis auxquels on peut s'attendre. Par exemple, le programme humanitaire spécial pour les Afghans s'est concentré sur cinq catégories spécifiques : les femmes dirigeantes, les défenseurs des droits humains, les minorités religieuses ou ethniques persécutées, les personnes LGBTI et les journalistes, ainsi que les personnes ayant aidé des journalistes canadiens. Toutefois, ces critères ne tiennent pas compte d'un nombre important de femmes vulnérables à la violence fondée sur le genre, d'autant plus que les taliban ont libéré des prisonniers qui s'en prenaient aux femmes, ainsi que des femmes qui travaillaient comme policières. Si les organismes de nouveaux arrivants (en particulier les organismes dirigés par la diaspora) avaient été consultés, ils auraient pu faire la lumière sur cette omission.

Il est essentiel que le gouvernement canadien s'assure que les partenaires sur le terrain chargés de recommander des personnes disposent de ressources et d'équipements suffisants pour traiter les dossiers rapidement. Au cours du programme humanitaire destiné aux Afghans, ces partenaires de recommandation ont dû faire face à une demande écrasante, ce qui a entraîné des difficultés dans la gestion des demandes et une ambiguïté dans le processus de sélection des personnes orientées. Les organismes au service des nouveaux arrivants dirigés par la diaspora, s'ils sont dotés des capacités nécessaires, pourraient servir d'agences de recommandation précieuses. Compte tenu de leurs liens étroits avec les communautés et de leur compréhension nuancée des conditions du pays, ils sont bien placés pour identifier les personnes à risque et plaider en faveur de leur réinstallation.

Une fois les mesures mises en place, IRCC doit également collaborer avec les ONG dans le cadre de la stratégie de communication. Les ONG sont constamment appelées à expliquer les programmes gouvernementaux, mais elles se heurtent au manque d'informations et à la difficulté d'obtenir des réponses de la part d'IRCC. Dans le cadre de la réponse à la crise, IRCC devrait prévoir une ou plusieurs personnes de contact pour les ONG qui sont disponibles, en temps utile, pour répondre aux questions et pour faire le suivi des problèmes émergents. Au minimum, il devrait y avoir un accès pour certaines organisations clés, telles que les groupes de coordination qui peuvent trier les questions et partager des informations avec d'autres ONG (ce que le CCR tente de faire, mais souvent nous ne pouvons pas obtenir de réponses aux questions du tout ou seulement après de longs délais).

IRCC doit également travailler en étroite collaboration avec ses homologues provinciaux et municipaux afin de garantir la continuité de l'accès aux services essentiels, y compris les soins de santé et l'aide sociale.

H. Autres commentaires

Les communications (y compris avec le public canadien) sont importantes. Nous avons noté ci-dessus plusieurs points relatifs à diverses dimensions de la communication. Le fait qu'aucune des questions du questionnaire ne porte sur la communication (et que la transparence ne figure pas parmi les principes directeurs) peut laisser penser qu'il s'agit d'un domaine qui mérite plus d'attention qu'il n'en a reçu jusqu'à présent.

Dans le cadre de la planification de la communication, le gouvernement doit déterminer le degré de promotion nécessaire. Les groupes de parrainage et les ONG d'aide aux nouveaux arrivants doivent être consultés lors de l'évaluation des besoins et de l'élaboration des campagnes de promotion. Il est important que le gouvernement reconnaisse que les parrains et les ONG sont inévitablement touchés lorsqu'il y a une réponse à la crise (ainsi que lorsqu'il n'y a pas de réponse à la crise), car les gens viennent les voir pour leur poser des questions sur les mesures (ou sur les raisons pour lesquelles il n'y a pas de mesures) et pour leur demander de parrainer quelqu'un, de faire du bénévolat et de faire des dons. Les parrains et les ONG sont donc bien placés pour fournir des informations importantes sur l'ampleur et le type de promotion nécessaire. Que le défi consiste à mobiliser le public ou à gérer le désir de contribuer, les parrains et les ONG ont des points de vue pertinents à donner sur l'identification des besoins de communication et sur la manière dont la communication peut être la plus efficace. (Nous soulignons la nécessité de considérer toutes les catégories de parrainage - non seulement les Signataires d'entente de parrainage, mais aussi les groupes de 5 et les parrains communautaires, ainsi que les groupes de parrainage québécois. Les ONG ne devraient pas se limiter à ceux qui sont financés par IRCC pour fournir des services d'établissement, mais inclure d'autres organismes qui offrent des services essentiels aux nouveaux arrivants et qui soutiennent les communautés de la diaspora, ainsi que les organismes de regroupement tels que le CCR, sont inclus dans cette liste).

En plus des points ci-dessus concernant la communication, nous profitons de cette occasion pour souligner l'importance pour le gouvernement de promouvoir un accueil chaleureux pour les personnes déplacées par une crise. Dans le cas de la réponse à Gaza, une grande partie des messages du gouvernement présentait les Palestiniens comme des risques potentiels pour la sécurité au Canada, voire des menaces terroristes. Le gouvernement doit se garder de toute communication qui joue sur les stéréotypes, renforce le racisme et sape la confiance du public dans le système d'immigration du Canada.